

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
DELIBERATION N° 6

L'an deux mil dix-neuf, le six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : MM. ETCHEGARAY, MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h04), MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h23), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15), MM. SALDUCCI, ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 18h25), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mmes TAIEB, CANDILLIER (à partir de 18h56), BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU; Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE (jusqu'à 18h04) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h23) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par Mme MEYZENC (à partir de 22h15) ; M. POCQ par Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15) ; M. SALANNE par M. SOROSTE ; Mme MEYZENC par M. NEYS (jusqu'à 18h25) ; M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h56) ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire,

Absent :

M. POCQ (à partir de 22h15 à compter de la délibération n°31).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acquisitions en faveur des collections.

Par des acquisitions régulières, la Ville de Bayonne a la volonté d'enrichir les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Dans cette optique, Monsieur Olivier Ribeton, conservateur en chef du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, a signalé son intérêt pour :

1/ deux vues de Bayonne vers 1865 attribuées à Daniel Chevalier Fonsèque (Saint-Esprit-lès Bayonne, 2 mars 1797 – Bayonne, 27 avril 1876).

Daniel Chevalier Fonsèque appartient à une famille de notables, proche des dirigeants de la communauté juive de Bayonne. Il est surtout connu pour son talent de dessinateur aquarelliste amateur. Le Musée Basque conserve de lui 65 dessins et aquarelles.

La première peinture, évaluée au prix de 650€ par l'étude Côte Basque Enchères, est intitulée *Bayonne depuis la place Saint-Esprit* (24 cm x 34 cm). Elle montre le bout de la place Saint-Esprit avec ses immeubles du côté droit, donnant sur le pont de pierre représenté avec ses deux guérites de l'octroi, et de l'autre côté de l'Adour, les deux immeubles construits au début des années 1860 : l'immeuble Personnaz (achevé en 1862) et l'immeuble Maze.

La deuxième peinture, évaluée au prix de 1 050€ par l'étude Côte Basque Enchères, est intitulée *Les Quais de Bayonne depuis la place Saint-Esprit* (24 cm x 34 cm). Elle montre aussi le bout de la place Saint-Esprit, mais avec un immeuble du côté gauche. Le pont de pierre est en partie dissimulé par la guérite gauche de l'octroi. De l'autre côté de l'Adour, la vue est resserrée avec un effet de zoom sur la porte de France, les immeubles Personnaz et Maze, puis sur les constructions anciennes du Petit Bayonne qui seront bientôt démolies par le percement de la rue Jacques-Laffitte. A gauche, sur les Allées Boufflers l'extrémité droite de l'Hôpital militaire (actuel collège Paul-Bert) est figurée.

En conclusion, ces deux rares peintures sont riches d'enseignements sur l'urbanisme bayonnais et spiritain du milieu du Second Empire. Elles complètent dans la carrière artistique de Fonsèque son approche de la ville et de ses habitants.

2/ six estampes figurant des monuments de Bayonne, évaluées au prix de 50€ par l'étude Côte Basque Enchères

On y découvre le nouvel hôpital civil de Bayonne (hôpital Saint-Léon) d'après Thorion (12,5 cm x 23 cm), la cathédrale d'après Sage (11 cm x 17 cm), une aile du cloître vitré (14 cm x 20,5 cm), l'ancien évêché (actuelle médiathèque) dite « le Château » (10 cm x 17 cm), une vue du Théâtre de Bayonne d'après Arnout (20,5 cm x 27 cm) et les Quais de l'Adour avec la cathédrale au fond d'après Eugène Bijot (21,5 cm x 26 cm).

Ces estampes permettent de documenter diverses périodes de l'urbanisme bayonnais.

3/ un dessin de Pablo Tillac intitulé *En una Churreria de San Sebastián* évaluées au prix de 500€ par l'étude Côte Basque Enchères. Il s'agit d'un dessin au pastel et crayons sur papier signé bas droit « PABLO / TILLAC » et situé haut gauche « San Sebastian » (13,5 cm x 20 cm) sur le thème de la dégustation du chocolat avec le titre espagnol en haut à droite « En Una / Churreria ». Ce dessin complète les dessins de Tillac du Musée Basque qui n'en possédait pas sur le thème du chocolat, à l'exception d'un dessin sur une boîte à chocolats.

4/ un exceptionnel élément du lit d'apparat du maréchal Antoine III de Gramont (Hagetmau, 1604 – Bayonne, 1678) portant son blason particulier au prix de 5 000 livres sterling (5 718€ environ) par le Docteur Jonathan Foyle (critique d'art, ancien conservateur à Hampton Court). Ce morceau de broderie aurait pu appartenir au lit d'apparat dans lequel le maréchal de Gramont mourut le 12 juillet 1678 dans sa chambre du Château Vieux de Bayonne, à une époque où les pièces de mobilier voyageaient avec leurs propriétaires. Avant d'aboutir en Angleterre, ce panneau brodé a transité par l'Auvergne, puis les Pays-Bas où le propriétaire actuel l'a acheté.

Ce panneau brodé pourrait être exposé non loin du portrait d'Antoine III de la collection Gramont, présenté en ce moment dans la salle du port de Bayonne.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des œuvres décrites ci-dessus ;
- d'autoriser la prise en charge financière par la Ville de Bayonne de l'acheminement des œuvres à Bayonne (transport et assurance).

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne